Section de la Meuse

Compte-rendu du CSAL du 9 février 2024

ORDRE DU JOUR

Règlement Intérieur du CSAL (pour avis)

Bilan du télétravail (pour information)

Questions diverses

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous avons longuement hésité à siéger à cette instance au vu de l'ordre du jour. Nous souhaitions malgré tout faire remonter les problèmes rencontrés dans les services quant au télétravail, alors que le bilan qui nous est présenté paraît admirable.

Règlement Intérieur (RI) du CSAL

Nous avons refusé d'aborder ce point pendant l'instance. Nous aurions pu détailler longuement les amendements que nous avions déjà présentés lors de la dernière instance, mais dans quel but, puisque la direction avait pour consigne de ne pas modifier ne serait-ce qu'une virgule du Règlement Intérieur ?

Belle parodie de « dialogue social ».

Nous avons voté contre ce RI à l'unanimité.

Bilan du télétravail

À la lecture du bilan 2022 sur le télétravail, la situation paraît idyllique, notamment sur le nombre de refus de télétravail et de recours. En effet, seuls 73 refus ont été formalisés dans SIRHIUS, et 21 recours ont eu lieu, au niveau national. Aucun refus pour la Meuse.

Nous avons à nouveau insisté, comme nous l'avions fait lors de la mise en place du protocole en 2021, sur le biais qu'apporte l'entretien avec le chef de service préalablement à la dépose dans SIRHIUS. Un refus oral ne sera que rarement enregistré dans l'application, d'où le très faible nombre officiel de refus au niveau national.

Pour la direction, pas de soucis, la comparaison qu'ils peuvent effectuer entre famille de service leur suffit à déceler un service où la situation serait problématique. Nous sommes en désaccord sur ce point. Pour nous, un enregistrement de la demande dans l'application en amont de l'entretien permettrait de débloquer certaines situations (notamment la temporisation que peuvent pratiquer certains chefs de services) ou a minima de refléter réellement la difficulté que peuvent rencontrer les agents pour poser le télétravail qu'ils souhaitent.

Nous avons soulevé le problème que posait l'annulation systématique de toute journée de télétravail pendant les congés scolaires, dans certains services. Si nous comprenons qu'un aménagement peut être mis en place pour préserver la continuité de service, ce qui nous pose problème vient bien de la systématisation de cette suspension, sans aucune recherche d'alternative.

Section de la Meuse

Petite info concernant le télétravail exceptionnel : il n'a vocation à s'appliquer qu'en cas d'autorisation de la centrale. Il est donc demandé à chaque agent de solliciter un petit volume de télétravail ponctuel pour pouvoir le poser en cas d'urgence (aléas climatiques par exemple).

Depuis peu, une simplification a été mise en place dans SIRHIUS : il est possible pour les agents d'annuler par eux même un jour fixe en cas de besoin.

Matériel qui peut être fourni :

- 2e écran si vous en faites la demande ;
- téléphone (en accord avec le chef de service) ;
- fauteuils adaptés (uniquement sur recommandation du médecin du travail) ;
- casques (une trentaine sont en stock) ;
- matériel ergonomique (à demander au BIL).

Questions et informations diverses

La direction nous a indiqué réfléchir à la mise en place d'un SVI (Service Vocal Interactif) à Verdun. Ce dispositif, déjà installé à Bar le Duc, permet à un usager de laisser un message vocal dans une boucle d'appel pour être rappelé. L'objectif est d'améliorer la sacro-sainte stat du taux de décroché.
Nous avons soulevé le problème des effectifs verdunois : ils sont actuellement deux fois moins nombreux que l'année dernière, pour la même charge de travail. Le SVI leur imposerait une charge supplémentaire.
La direction nous a dit avoir conscience du problème des ressources. Nous n'en doutons pas...

Nous sommes revenus sur la conduite à tenir face aux aléas climatiques, qui sont par nature imprévisibles. Lors de la dernière pluie verglaçante, l'information a été communiquée très (trop) tardivement. Le problème qui se pose est l'articulation entre la continuité de service et le risque pour la sécurité. La direction tâchera d'effectuer une communication plus anticipée la prochaine fois.
Lorsqu'un agent non équipé pour le télétravail est dans l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail, il est susceptible de bénéficier d'une ASA (autorisation spéciale d'absence). Pour rappel, les agents équipés d'un ordinateur portable sont censés le ramener chez eux le soir. Aucune ASA ne pourra donc leur être accordée s'ils n'ont pas pris cette précaution.

Nous avons demandé si le poste C du SDIF à l'antenne de Verdun, qui va devenir vacant du fait d'une réussite au concours, reviendrait à Bar le Duc ou serait conservé à Verdun.
Aucune décision n'a été prise sur ce sujet, cela dépendra des demandes de vœux.

Nous avons demandé à avoir un bilan sur la vague d'appels mystères qui a eu lieu en juillet dans toute la France, comme en ont bénéficié d'autres départements.

Nous avons à nouveau demandé : le détail du plan de continuité d'activité, le bilan 2022 du NRP, la tenue d'une réunion annuelle avec tous les agents du département, un bilan sur la taxe d'urbanisme (liquidations effectuées en Meuse et état du stock) et la pose d'un œilleton sur la porte du PCD (problèmes de sécurité avec la porte qui est opaque).
Ces demandes sont réitérées régulièrement, à chaque instance. Nous ne désespérons pas d'avoir un jour une réponse à nos requêtes...

Vos représentant·es :
Eve Cultot,
Luc Biganzoli,
Bruno Rop,
Étienne Dechavassine,
Myriam Héba
Élisa Mansuy,
Enrico Schaeffer.